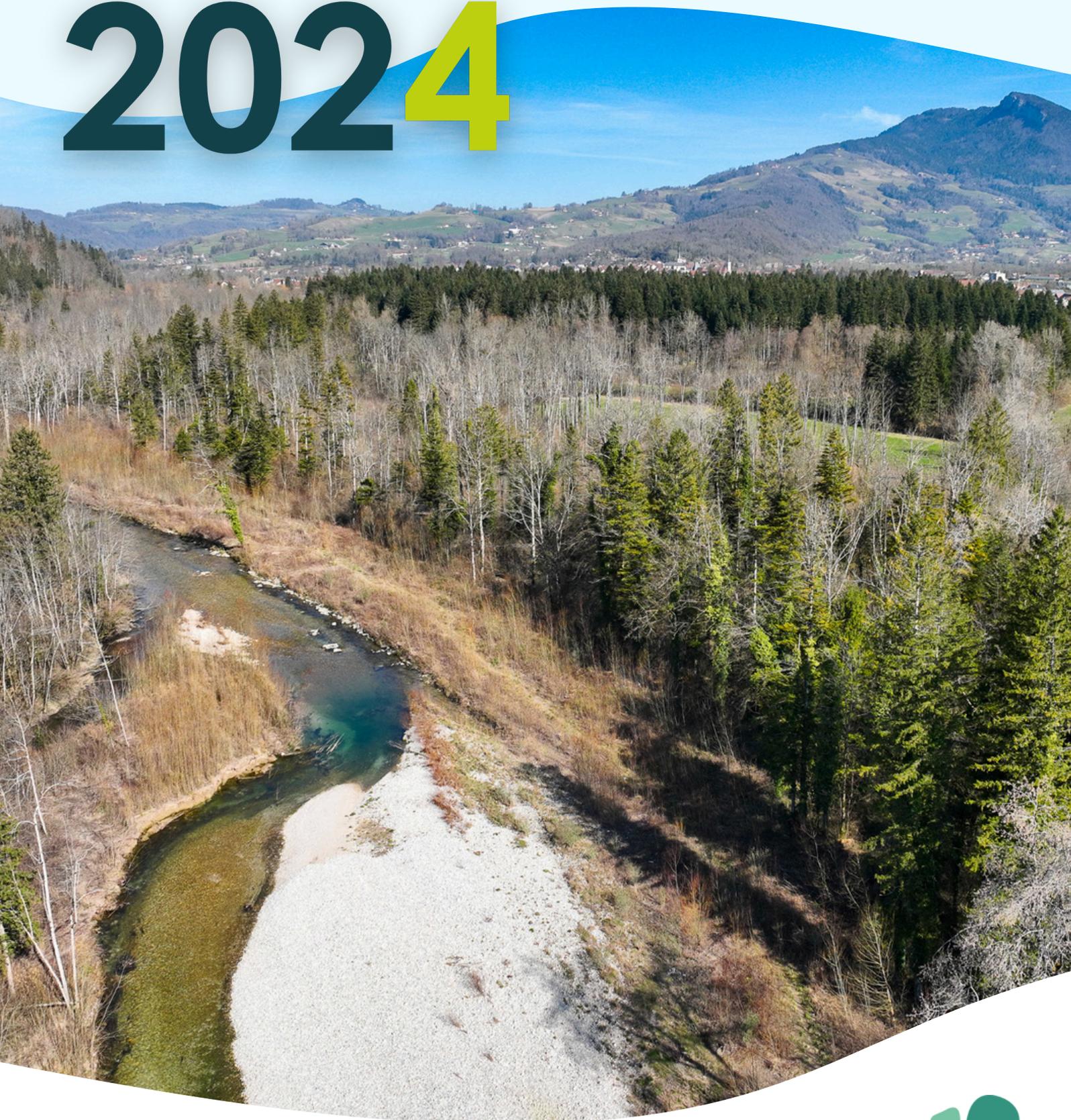


# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



## Préambule

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L.5211-39, rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du syndicat, accompagné du compte administratif approuvé par le conseil syndical.

## SOMMAIRE

<b>2024 : Les temps forts</b>	<b>p.3</b>
<b>Le SIAGA</b> <i>Le syndicat, le fonctionnement financier, l'instance décisionnelle et l'équipe technique et administrative</i>	<b>p.4</b>
<b>Le bassin versant Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison</b>	<b>p.8</b>
<b>Le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison</b>	<b>p.10</b>
<b>Ressource en eau et qualité</b>	<b>p.11</b>
<b>Des cours d'eau primés pour leur préservation</b>	<b>p.13</b>
<b>Milieux aquatiques et biodiversité</b>	<b>p.14</b>
<b>Rivières et végétation des berges</b>	<b>p.17</b>
<b>Prévention des inondations et culture du risque</b>	<b>p.20</b>
<b>Communication et sensibilisation</b>	<b>p.22</b>
<b>Concours photos 2024 : Les zones humides à l'honneur !</b>	<b>p.22</b>
<b>Le SIAGA en 2024</b> <i>Les bureaux et conseils syndicaux, les réunions et les marchés</i>	<b>p.25</b>
<b>La Maison de l'Eau des Pays du Guiers</b>	<b>p.31</b>



## L'ÉDIT'eau DU PRÉSIDENT

L'année 2024 marque un tournant significatif dans l'histoire du SIAGA. Elle a été celle de la conclusion d'un cycle majeur, celui du contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison. Ce cadre structurant, qui nous a guidés pendant trois ans, a permis de concrétiser des actions essentielles pour la préservation et la gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le territoire.

Cette fin de contrat de bassin ne signifie en aucun cas un ralentissement de notre action. Au contraire, elle ouvre la voie à de nouvelles dynamiques, à une redéfinition de nos priorités et de nos modalités d'intervention. Forts de nos 30 années d'expérience, célébrées avec fierté en 2023, nous abordons l'avenir avec des connaissances renforcées et une ambition intacte.

Ces trois décennies ont été riches d'apprentissages, de collaborations fructueuses et d'une prise de conscience collective grandissante quant à la vulnérabilité de notre environnement face au changement climatique. Notre anniversaire a été l'occasion de mesurer le chemin parcouru et de réaffirmer notre rôle central dans l'animation et la coordination des politiques de l'eau à l'échelle de notre bassin. Aujourd'hui, plus que jamais, face aux défis environnementaux et aux pressions croissantes, le SIAGA se positionne comme un acteur clé pour impulser des solutions innovantes et adaptées aux spécificités du territoire.

Ce rapport d'activité 2024 témoigne de cette transition et de notre engagement continu. Je suis convaincu qu'ensemble, avec votre soutien et votre implication, nous saurons relever les défis qui nous attendent et continuer à œuvrer pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques, ainsi que pour prévenir les inondations et développer une culture du risque.

Je vous en souhaite une lecture enrichissante.

**Jean-Louis REYNAUD**  
Président du SIAGA

# 2024

## Les temps forts

### Fin du contrat de bassin 2022-2024

Le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison a pris fin cette année et les ateliers de bilan ont démarré.



*Rendez-vous à la page 10*



### De nouvelles mares sur le territoire

Des réseaux de mares ont été créés sur des parcelles du syndicat à Entre-deux-Guiers et Saint-Joseph-de-Rivière.

*Rendez-vous à la page 16*

### Eau et participation citoyenne



Le SIAGA est lauréat de l'appel à projet Eau et participation citoyenne pour la 2<sup>ème</sup> fois !

*Rendez-vous à la page 22*

### Avenant validé pour le PEP

La demande d'avenant au Programme d'Études Préalables au PAPI a été validée par les services de l'État.



*Rendez-vous à la page 20*

### Inauguration du film sur les inondations du 6 juin 2002

Plus de 200 personnes se sont réunies pour l'avant-première du film "ça n'arrive pas qu'aux autres : au-delà de l'imaginable..." à Saint-Geoire-en-Valdaine.



*Rendez-vous à la page 21*

### Rivière en bon état

L'agence de l'eau a décerné la distinction "Rivière en bon état" pour 2,8km du Guiers vif depuis sa source au cirque de Saint-Même.



*Rendez-vous à la page 13*

### Arasement du seuil de la Pérelle

Des travaux ont été menés sur le seuil de la Pérelle pour rendre l'ouvrage franchissable pour les espèces cibles et pour les sédiments.

*Rendez-vous à la page 15*

### Restauration des berges sur le secteur d'Aiguebelette



Les équipes d'insertion ont réalisé les 1<sup>ers</sup> travaux de restauration des berges et de la végétation sur le secteur d'Aiguebelette !

*Rendez-vous à la page 17*

### Suivi des débits des cours d'eau renforcé

Le SIAGA a installé 8 sondes sur le bassin versant pour suivre les niveaux des cours d'eau, notamment en période d'étiage.

*Rendez-vous à la page 11*

### Classement officiel de la digue de la Broue

Le SIAGA a reçu l'arrêté préfectoral d'autorisation du système d'endiguement de la Broue et en devient le gestionnaire.



*Rendez-vous à la page 20*

# Le SIAGA

## l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du Guiers et ses affluents

Créé en 1993, le syndicat interdépartemental d'aménagement du Guiers et ses affluents, le SIAGA, est un **établissement public d'aménagement et de gestion des eaux** du Guiers et ses affluents. Il regroupe 4 communautés de communes (*Cœur de Chartreuse, Lac d'Aiguebelette, Vals du Dauphiné, Val Guiers*) et 1 communauté d'agglomération (*Pays Voironnais*), soit **5 EPCI**.

Le SIAGA intervient sur les **bassins versants du Guiers, de la Bièvre et du Truison-Rieu**, dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, c'est ce qu'on appelle la compétence **GEMAPI**. C'est une **compétence obligatoire** que les EPCI membres du SIAGA lui ont **transférée** (en délégation pour la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette).

### GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le SIAGA mène des études et des travaux pour préserver la **ressource en eau**, restaurer la **végétation des berges** et les **habitats piscicoles**, restaurer et maintenir la **continuité écologique** pour les poissons ou les sédiments, et aussi pour préserver et restaurer les **zones humides**.

### PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le syndicat intervient aussi dans la prévention du risque inondation, sur le terrain **après les crues si besoin**, sur le **maintien** et la **restauration des zones inondables** et pour **protéger les biens et les personnes exposés** à un risque majeur d'inondation. Il possède un rôle pivot dans la prévention du risque.

### ANIMATION ET SENSIBILISATION

Le SIAGA peut organiser et mettre en œuvre des **animations, y compris pédagogiques**, et des actions de **concertation**. Cela implique aussi le **portage**, l'**animation** et la **mise en œuvre des documents contractuels** comme le contrat de bassin ou le PAPI.

## Le SIAGA en chiffres

5

EPCI membres

21

élus au Conseil Syndical, dont 8 élus au Bureau Syndical

11

agents, dont 2 mises à disposition du Département de l'Isère

+ 30

ans d'actions pour les rivières et les milieux aquatiques

3

contrats de bassin (ou de rivière) depuis 2000

1

programme d'études préalables au PAPI

# Le fonctionnement financier du SIAGA

Les ressources du SIAGA proviennent de la **participation des 5 structures adhérentes** ainsi que de **subventions**.

D'une part, définie dans le budget annuel, la participation des EPCI membres pour l'année 2024, concerne la **compétence GEMAPI** et la **compétence liée à l'item 12** (animation). La répartition de ces contributions entre les membres est basée sur un **principe de solidarité territoriale**, prenant en compte à parts égales la population pondérée et la superficie de chaque EPCI dans le périmètre du SIAGA. Cette méthode assure une **contribution collective** aux dépenses du syndicat.

Il est à noter que les statuts prévoient une **révision de ces pourcentages de participation après chaque renouvellement du conseil syndical**, en raison de l'évolution démographique.

La participation financière des structures s'établit pour 2024 à :

	GEMAPI	ITEM 12
CC Cœur de Chartreuse	41,37 %	37,32 %
CA Pays Voironnais	16,03 %	14,53 %
CC Vals du Dauphiné	23,47 %	21,31 %
CC Val Guiers	17,50 %	15,88 %
CC Lac d'Aiguebelette	1,65 %	10,97 %

D'autre part, de nombreuses actions du SIAGA sont soutenues financièrement par des **subventions** provenant de l'**Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse**, de l'**État** et des **Départements de l'Isère et de la Savoie**. Ces financements sont accordés selon les critères spécifiques des différents programmes auxquels le SIAGA participe (*contrat de bassin, programme d'études préalables au PAPI, appels à projets, etc.*).



Agence de l'eau  
Méditerranée Corse

État

Départements

## Le bilan financier 2024

● FONCTIONNEMENT ● INVESTISSEMENT



**Reste à réaliser**  
Section investissement

Dépenses : 1 167 950,87 €  
Recettes : 448 778,00 €

**Solde cumulé**

Fonctionnement : 2 677 052,20 €  
Investissement : -198 249,82 €

## L'instance décisionnelle

Le SIAGA est administré par un **Conseil Syndical** composé de 21 élus **désignés par les EPCI membres**. Il se réunit en moyenne 3 à 4 fois par an pour définir les **grandes orientations du syndicat** : vote du budget, engagement de projets, d'études ou de travaux, etc. C'est l'instance décisionnelle du syndicat.

Le conseil syndical élit parmi ses membres un **Bureau Syndical** composé de 8 membres : un Président, des vice-présidents et des membres élus. Le Bureau syndical se réunit en moyenne tous les 2 mois pour **préparer la prise de décisions du conseil syndical** et, par délégation du Conseil Syndical, peut être chargé du règlement de certaines affaires comme l'approbation des marchés et conventions.

### Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette

**Pascal GENTIL**  
Membre élu du bureau

Conseiller municipal à Lépin-le-Lac, Vice-Président CCLA

### Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

**Freddy REY**  
Vice-Président

Maire de Saint-Nicolas-de-Macherin, 7<sup>ème</sup> Vice-Président de la CAPV et Conseiller régional Auvergne Rhône-Alpes

**Nadine REUX**

Maire de Charnècles, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente CAPV

**Élection en cours**

### Communauté de communes des Vals du Dauphiné

**Jean-Louis REYNAUD**  
Président

Maire de Pressins, conseiller communautaire

**Daniel BATON**  
Membre élu du bureau

2<sup>ème</sup> adjoint à Aoste

**Fabien GALLICE**

Conseiller municipal à Saint-Albin-de-Vaulserre

**Éric PHILIPPE**

3<sup>ème</sup> adjoint à Pont-de-Beauvoisin (38)

**Gilles BOURDIER**

Conseiller municipal à Val-de-Virieu, 7<sup>ème</sup> Vice-Président CCVDD

### Communauté de communes Val Guiers

**Dominique COMBAZ**  
Membre élue du bureau

4<sup>ème</sup> adjointe à Saint-Béron

**Alain PERROT**  
Vice-Président

Maire de Saint-Béron, Conseiller communautaire

**Bertrand PUGNOT**

Maire délégué de Grésin

**Raymond VAGNON**

3<sup>ème</sup> adjoint à Domessin

### Communauté de communes Cœur de Chartreuse

**Marc GAUTIER**  
Vice-Président

Maire de Saint-Pierre-d'Entremont, Conseiller communautaire

**Williams DUFOUR**  
Vice-Président

Maire de Miribel-les-Échelles, Conseiller communautaire

**Évelyne LABRUDE**

Maire de La Bauche, Conseillère communautaire

**Pierre FAYARD**

1<sup>er</sup> adjoint aux Échelles, Conseiller communautaire

**Roger JOURNET**

1<sup>er</sup> adjoint à Saint-Joseph-de-Rivière, Conseiller communautaire

**Robert EYRAUD**

1<sup>er</sup> adjoint à Saint-Franc

**Stéphane GUSMEROLI**

Maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse, Conseiller communautaire

**Mathias LAVOLE**

4<sup>ème</sup> adjoint à Saint-Laurent-du-Pont, Conseiller communautaire

# L'équipe technique et administrative

Le SIAGA s'est doté d'une **équipe technique et administrative compétente et dynamique**. Les 11 membres de l'équipe mettent à profit leurs connaissances et compétences pour mener à bien l'ensemble des missions et projets du syndicat.

En 2024, 3 agents ont rejoint l'équipe : **Lucie Bednarek**, **Cynthia Martin** en remplacement temporaire de Clémentine et **Guillaume Dessus** en mise à disposition par le Département de l'Isère pour la prévention des inondations.



**Didier Girard**

Direction technique et administrative

*Gestion administrative, ressources humaines  
Gestion technique  
Animation du contrat de bassin  
Guiers-Aiguebelette et PAPI*

## Service technique



**Sophie Michon**

Chargée de mission Gestion des milieux aquatiques

*Animation du contrat de bassin GABT  
Plan de gestion des zones humides  
Politique foncière  
Continuité écologique et actions géomorphologiques*

## Service administratif et communication



**Sabine Gandy**

Secrétaire comptable | Gestionnaire RH

*Gestion administrative et comptable  
Assistance administrative aux collaborateurs  
Ressources humaines (salaires, congés, déclarations, etc.)*



**Aurélien Villard**

Technicien de rivière : Secteur amont (BV Guiers mort et vif, Guiers, Gorges de Chailles)

*Aménagement des cours d'eau, hydraulique et géomorphologie, continuité écologique  
Programme de gestion de la ripisylve  
Appui technique aux communes*



**Yolenne SICAUD**

Chargée de communication et de sensibilisation (80%)

*Coordination des animations pédagogiques  
Relations presse et événementiel  
Stratégie de communication et mise en œuvre du plan de communication*



**Adrien Carnet-Guillot**

Technicien de rivière : Secteur aval (BV Aiguebelette, Bièvre, Ainan, Truison-Rieu, Guiers aval)

*Aménagement des cours d'eau, hydraulique et géomorphologie, continuité écologique  
Programme de gestion de la ripisylve  
Appui technique aux communes*



**Lucie Bednarek**

Chargée de projet Eau et participation citoyenne (20%)

*Suivi et coordination de l'appel à projet Eau et participation citoyenne*

NEW



**Clémentine PÉRIAL**

Chargée de mission Ressource en eau et qualité des eaux

*Étude stratégique de la ressource en eau et du changement climatique  
Suivi de la qualité d'eau en rivière  
Élaboration d'un PRGE ou PTGE*



**Sébastien Bordier**

Chargé de mission Prévention des inondations

*Animation du programme d'études préalables (PÉP) au PAPI  
Études de dangers  
Suivi des systèmes d'endiguement*

## Agents mis à disposition par le Département de l'Isère



**Thomas Montagne**

Technicien SIG (20%)

*Cartographie et élaboration du système d'information géographique du SIAGA  
Appui technique aux collaborateurs*



**Guillaume Dessus**

Chef de projets hydrauliques (40%)

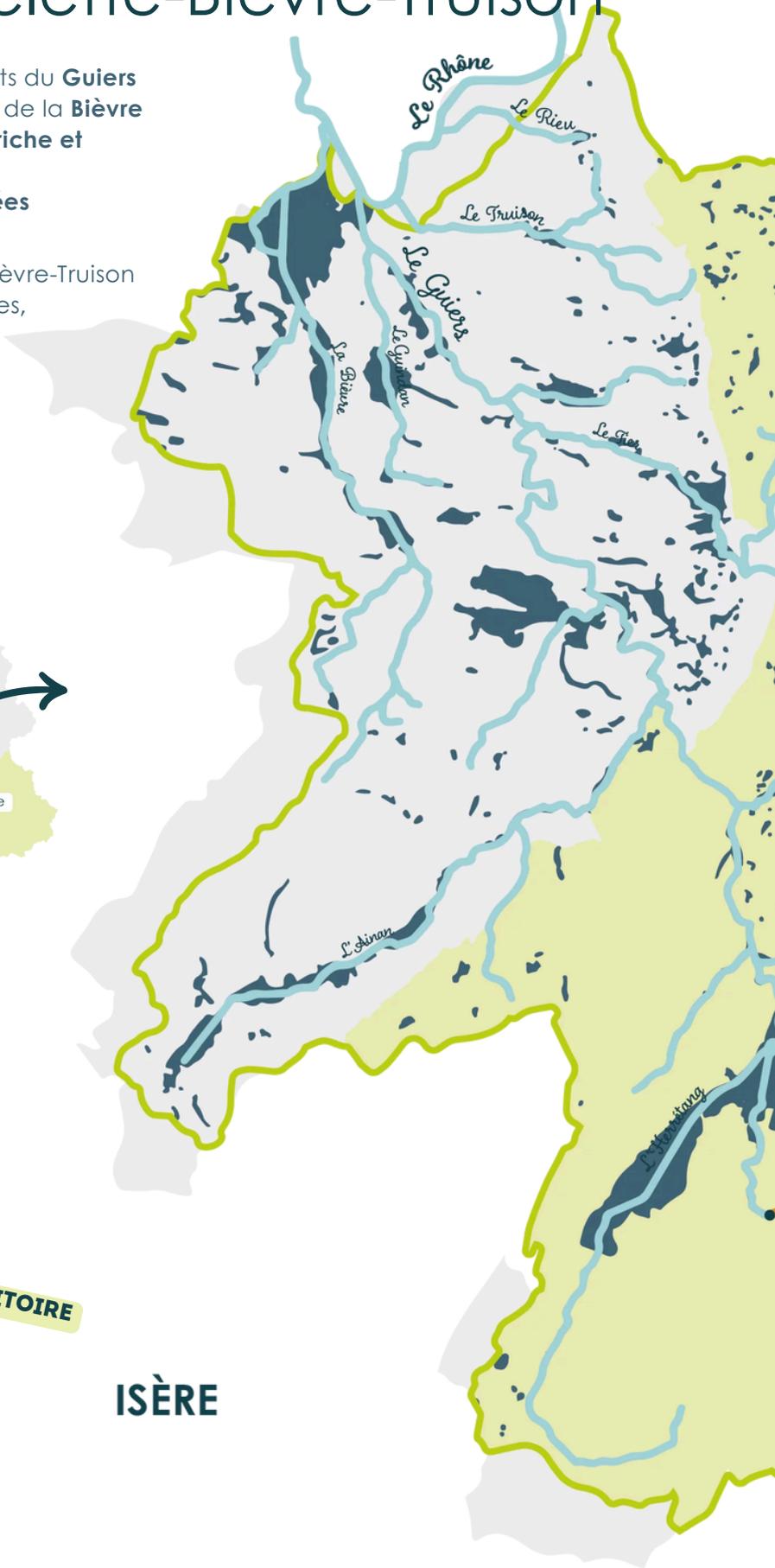
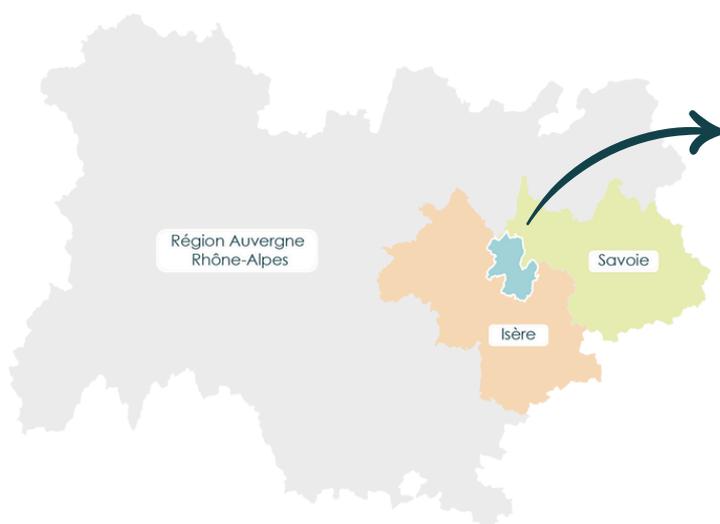
*Étude de dangers et suivi des systèmes d'endiguement  
Stratégie Prévention des inondations*

NEW

# Le bassin versant Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison

Le SIAGA intervient sur les bassins versants du **Guiers** (incluant le sous-bassin d'**Aiguebelette**), de la **Bièvre** et du **Truison-Rieu**. Un territoire **à la fois riche et fragile**, dont les limites sont avant tout hydrographiques, c'est-à-dire **déterminées par l'écoulement naturel des eaux**.

Le bassin versant Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison est situé en région Auvergne-Rhône-Alpes, à cheval sur les départements de l'**Isère** et de la **Savoie**. Il s'étend du **massif de la Chartreuse** au sud jusqu'à la plaine rhodanienne de l'**avant-pays savoyard** au nord.



DÉCOUVREZ LE TERRITOIRE  
EN IMAGES



ISÈRE

-  Périmètre d'action du SIAGA
-  Cours d'eau principaux
-  Parc Naturel Régional de Chartreuse
-  Zones humides
-  Site « Rivières sauvages »
-  Distinction « Rivière en bon état »



## Le territoire en chiffres



**680** km<sup>2</sup>  
de superficie



**270** km  
de cours d'eau  
surveillés



**58**  
communes



**68.315**  
habitants



**4.000** ha  
de zones humides



**3**ème

lac naturel de France :  
Lac d'Aiguebelette



**445** km<sup>2</sup>  
de superficie en Parc  
Naturel Régional de  
Chartreuse



**12** km  
de rivière labellisée  
"Sites Rivières Sauvages"



**2,8** km  
de distinction  
"Rivière en bon état"

# Le contrat de bassin versant Guiers-Aiguebelette- Bièvre-Truisson

Un bilan positif et encourageant !

Pour rappel, le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truisson 2022-2024 réunissait pour la première fois les 3 bassins versants. Il se composait de **81 actions** (114 opérations) et **20 maîtres d'ouvrages** pour un montant total de **30 millions d'euros**.

Ce contrat couvrait **le petit et le grand cycle de l'eau** et les actions étaient répartis en **4 volets** et **12 sous-volets**.

En 2024, le SIAGA a réalisé une étude bilan afin de **définir des orientations stratégiques pour le prochain contrat**. Cette évaluation porte sur une **analyse du bilan technique et financier**, ainsi qu'une **phase d'écoute des acteurs**. Par la suite, en 2025, le SIAGA réalisera une phase prospective **vers un nouveau contrat**.

Les ateliers réalisés avec l'ensemble des partenaires ont mis en lumière les **principaux atouts** de contrat, ainsi que les **difficultés et points à consolider**.

## Des bénéfices majeurs

- une **visibilité sur les financements**
- une **incitation à l'action**
- des **relations étroites** du SIAGA avec un cercle partenaires institutionnels et techniques

## Quelques points à consolider

- des **liens à consolider avec les acteurs sectoriels** (agriculture, forêt, PNR Chartreuse, etc.)
- des **angles morts** : enjeux agricoles, touristiques et industriels peu traités
- un **manque de visibilité/lisibilité du contrat** pour les acteurs du territoire
- une **adhésion limitée des acteurs de l'aménagement** aux enjeux de gestion des milieux aquatiques

## Chiffres clés

16

actions de  
fond réalisées  
sur 17

44

actions  
"bornées dans  
le temps"  
réalisées sur 64

73%

du budget  
prévisionnel  
engagés à fin 2024

8m €

d'aides (AERMC,  
CD38/73, Région  
AURA)

# Ressource en eau et qualité des eaux

## L'étude Volumes Prélevables, une étude essentielle pour le bassin versant

L'année 2024 a été une année charnière pour le syndicat, marquée par de nombreuses nouveautés et avancées dans des projets phares, comme pour l'**étude sur la ressource en eau et les volumes prélevables** démarrée en 2022.

Cette étude, essentielle pour le bassin versant, vise à **identifier et analyser la quantité d'eau disponible** sur le territoire, **observer les usages actuels et futurs** (consommation d'eau potable et usages par domaine d'activité) et **déterminer des volumes maximums pouvant être prélevés** dans la ressource **sans porter atteinte au bon fonctionnement des milieux aquatiques et de la biodiversité**.

## Que faut-il retenir des avancées de l'étude en 2024 ?

- 1.** Un **climat montagnard** avec une **pluviométrie abondante** toute l'année, surtout sur les reliefs  
1.100mm/an à Pont-de-Beauvoisin  
2.000mm/an sur le massif de Chartreuse
- 2.** Un usage de la ressource principalement pour l'**eau potable** et l'**industrie**  
70% par an pour l'eau potable  
27% par an pour les usages industriels
- 3.** Des prélèvements **majoritairement en nappes**  
93% de ressource prélevée en eau souterraine
- 4.** Des **précipitations stables** mais des **températures en hausse**  
+1,5°C de température moyenne en 40ans  
Baisse de l'enneigement
- 5.** Une **accentuation de cette tendance** attendue à l'horizon 2050  
-20 à -30% de la neige en Chartreuse  
x3 des besoins en eau d'irrigation

Les premières phases de cette étude, terminées en 2024, ont permis de **mieux définir le climat** du bassin versant et d'**analyser les effets du changement climatique**.

Les suivis et l'étude menés sur la ressource en eau permettent d'**améliorer nos connaissances** et de prévoir, à termes, la **co-construction et la mise en œuvre d'un PTGE** – Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau. L'objectif de ce programme est de définir clairement les **quantités d'eau prélevables** et comment se **les partager équitablement** selon les usages, tout en laissant un **minimum vital pour la biodiversité** des cours d'eau.



## Des dispositifs de suivi renforcés

Les périodes d'étiage de plus en plus précoces, répétitives et intenses ont poussé le SIAGA à renforcer son **système de suivi du niveau des cours d'eau**.

En novembre, le SIAGA a installé à des endroits stratégiques du bassin versant **8 sondes de mesure** et **8 échelles limnimétriques**, qui permettront de **suivre l'évolution du niveau d'eau** non seulement pendant les périodes d'étiage (niveau le plus bas) et **prochainement en période de crue également**.

Le SIAGA continuera de développer ses dispositifs de suivi du niveau des cours d'eau en installant **un réseau de piézomètres** pour **suivre l'évolution des ressources en eau souterraines** et **améliorer la compréhension des échanges entre eaux de surface et eaux souterraines** sur le bassin versant.



## Sécheresse 2024 : Que s'est-il passé sur le bassin versant cette année ?

D'après MétéoFrance, l'année 2024 figure **parmi les 10 années les plus pluvieuses** à l'échelle nationale (+15% par rapport à la normale) mais elle est également **l'une des 5 années les plus chaudes** jamais enregistrées<sup>1</sup> !

Sur la région Auvergne Rhône-Alpes, MétéoFrance a enregistré **+1,2°C en moyenne** et **+16% de précipitations intenses** par rapport à la moyenne sur la période 1991-2020.

Plus localement, les techniciens de rivière du SIAGA ont également procédé au **suivi des assecs sur le bassin versant** et ont, au mois d'août, prospecté les cours d'eau afin de relever sur certains points stratégiques les assecs, les cours d'eau présentant un écoulement très faible – « filet d'eau » – et ceux présentant un écoulement visible.

De manière générale, les assecs ont été **moins prononcés en 2024**, notamment grâce aux précipitations abondantes l'été. En 2023, le SIAGA avait relevé 27% d'assecs sur le secteur amont et 28% sur le secteur aval, contre 17% et 18% en 2024.

Par ailleurs, les **niveaux d'alerte sécheresse** mis en place par les services de l'État ont été plus bas en 2024 qu'en 2022 et 2023 :

- En 2024, le niveau maximum d'alerte atteint a été la **vigilance (1/4) à partir du mois d'août**.
- En 2023, les arrêtés sécheresse ont démarré **dès le mois de juillet** et le niveau maximum d'alerte atteint a été **l'alerte (2/4)**.
- En 2022, les arrêtés sécheresse ont démarré **dès le mois de mai** (mi-mai) par le niveau d'alerte (2/4). Le niveau maximum atteint a été la **crise (4/4)**. L'état de vigilance (1/4) a été **maintenu jusqu'en mars 2023**.

L'année 2024 a donc bien été **une année particulièrement pluvieuse**.

## Des interventions pour protéger les populations de poissons

Le 5 août 2024, avec les fortes chaleurs annoncées pour les semaines suivantes, plusieurs techniciens du SIAGA ont participé à la **pêche de sauvegarde organisée sur le Merdaret** par Les pêcheurs du Haut-Guiers et l'association Réciprocité Guiers.

Cette pêche de sauvegarde a été réalisée en prévention sur une portion du cours d'eau régulièrement asséchée en été. L'objectif était de **pêcher les poissons et les mettre en sécurité sur un autre secteur** du cours d'eau non sujet à l'assèchement où ils pouvaient poursuivre leur cycle de vie le mieux possible.



## Que faut-il retenir des épisodes de sécheresse de l'année ?

1. Des **assecs moins prononcés** sur les cours d'eau grâce aux fortes pluies  
**27% d'assecs à l'amont et 28% à l'aval en 2023**  
**17% d'assecs à l'amont et 18% à l'aval en 2024**
2. Un **assec total habituel et précoce** sur certains secteurs  
**La Corbière, le Tier amont et certains secteurs du Merdaret**
3. Une **mortalité piscicole et astacicole moins visible** grâce aux interventions des AAPPMA  
**La récurrence des assecs pousse certaines espèces à migrer dans d'autres secteurs plus favorables en été.**
4. Une situation qui reste tout de même **fragile et précaire**  
**Malgré les pluies, quelques journées chaudes peuvent faire basculer la quantité d'eau dans les cours d'eau (d'un filet d'eau à un assec total).**

<sup>1</sup> Source MétéoFrance, Bilan climatique de l'année 2024 : [https://meteofrance.com/sites/meteofrance.com/files/files/editorial/Bilan-climatique-annuel-2024-meteo-france-web\\_2.pdf](https://meteofrance.com/sites/meteofrance.com/files/files/editorial/Bilan-climatique-annuel-2024-meteo-france-web_2.pdf)

# Des cours d'eau primés pour leur préservation



## Bilan du 1er cycle "Rivières Sauvages" : un engagement croissant des acteurs

Depuis 2019, le **Guiers mort** est labellisé "**Sites Rivières Sauvages**" sur 12 km, depuis sa source jusqu'au site de Fourvoirie à Saint-Laurent-du-Pont, devenant ainsi la **1<sup>ère</sup> rivière de l'Isère** à obtenir ce label. Cette rivière, située dans un **milieu karstique**, est entourée de forêts et abrite de nombreuses espèces, faisant d'elle un **corridor biologique essentiel**.

Le label, **co-porté par le Parc Naturel Régional de Chartreuse, l'association Réciprocité Guiers et le SIAGA**, vise à améliorer la **protection et la conservation des rivières qui présentent un bon fonctionnement écologique**. Il s'appuie notamment sur la qualité de l'état de préservation de l'écosystème, la gestion exemplaire de la rivière, une volonté collective et partagée pour sa préservation, etc.

Cette année, le **bilan du programme d'actions 2019-2024** a été réalisé, avec 8 des 13 actions complètes, 2 en cours et 3 non réalisées, qui seront révisées pour le prochain programme.

## Que faut-il retenir du bilan "Rivières Sauvages" ?

- 1.** 77% du programme d'actions 2019-2024 a été **réalisé ou est en cours de réalisation**.
- 2.** Le label est **renouvelé pour les 5 années à venir** !
- 3.** **3 co-porteurs** : le SIAGA, le Parc Naturel Régional de Chartreuse et Réciprocité Guiers

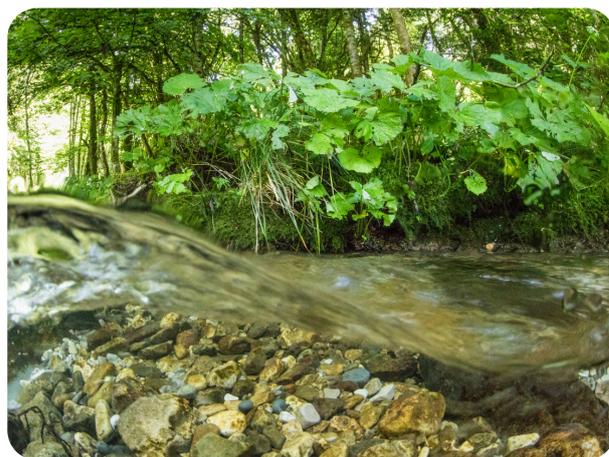
## Rivière en bon état : Une nouvelle distinction pour le bassin versant

En juin, le **Guiers vif** a été reconnu pour sa qualité écologique avec la **distinction "Rivière en bon état"** par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, sur un tronçon de 2,8 km.

Cette reconnaissance est valable 3 ans, renouvelable, mais peut être retirée si l'état écologique se dégrade.

Joyau de fraîcheur et de nature au cœur du massif de Chartreuse, le cirque de Saint-Même offre aux promeneurs des paysages préservés d'**une rare beauté**, ce qui en fait un lieu très fréquenté, **surtout en été**. Cette **sur-fréquentation** implique une exposition certaine aux **risques de dégradation de la qualité de la rivière et des habitats pour la biodiversité**.

Cette distinction sert, dans le cas du Guiers vif, d'**outil de sensibilisation important** pour le lieu. Pour cela, des panneaux de sensibilisation ont été installés et des animations pourront être organisées pendant la saison haute.



©Rémi Masson

LA CÉRÉMONIE  
D'INAUGURATION EN  
IMAGES



# Milieux aquatiques et biodiversité

## Continuité écologique : la libre-circulation des poissons et sédiments dans les rivières

La continuité écologique correspond à la **libre-circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau**. Pour certaines espèces de poissons, les lieux de reproduction, d'alimentation et de croissance ne sont pas les mêmes : **ils doivent donc pouvoir se déplacer librement entre ces différents habitats pour accomplir leur cycle biologique**.

L'artificialisation et l'implantation d'ouvrages (*seuils, barrages, ...*) **impactent fortement les écosystèmes** et peuvent **dégrader l'équilibre** de la rivière. Pour les poissons, les obstacles infranchissables (*au-delà de 20 cm*) peuvent **entraîner leur disparition**.

Les sédiments s'accumulent et l'eau ralentit, se réchauffe, s'évapore, manque d'oxygène, etc. C'est alors que des **problèmes de qualité** peuvent apparaître.



## Des variations de températures qui impactent la biodiversité des cours d'eau

Sur le bassin versant, les cours d'eau subissent des **variations de température et de débit de plus en plus marquées** au cours des années. Certains ouvrages impliquent le cloisonnement des cours d'eau et empêchent les populations piscicoles, astacicoles ou d'insectes d'atteindre des zones de refuge thermique, des **zones indispensables à la survie des espèces et à leur maintien sur plusieurs générations**.

Le Guiers en aval présente **des températures pouvant être létales pour certaines populations**. Des affluents plus frais deviennent

des **zones de refuge** le temps que les températures diminuent. La restauration de la continuité permet de **maintenir la biodiversité face aux variations parfois brutales des débits et des températures**.

## Fin de l'étude sur la thermie des cours d'eau

Des analyses menées en 2020 ont mis en lumière de **fortes anomalies thermiques dans le Guiers**, particulièrement en aval de Pont-de-Beauvoisin, avec des pics de température **dépassant régulièrement les seuils critiques pour la truite de rivière et l'ombre commun**.

Afin de mieux comprendre cette situation et identifier les causes, une étude a été menée entre 2022 et 2024 pour évaluer l'**impact cumulé des seuils** présents sur les bassins du Guiers et de la Bièvre et le réchauffement du Thiers. Ces suivis, réalisés avec les Fédérations de pêche de l'Isère et de la Savoie, visent à **mieux comprendre les problèmes de qualité de l'eau, l'impact de la température sur la faune, l'évolution des populations de poissons et à fournir des informations utiles pour la gestion du Guiers et l'évaluation des actions de restauration**.

## Que faut-il retenir de la thermie des cours d'eau en 2024 ?

- 1.** Des **températures en hausse** de manière générale sur les cours d'eau étudiés mais **seules quelques zones spécifiques montrent des conditions défavorables**, voire létales, aux espèces sensibles.
- 2.** Une **élévation des températures en été** sur le Guiers, le Thiers et le Guiers mort (à la sortie des gorges) notamment **qui entraîne des conditions défavorables** aux espèces sensibles.
- 3.** Malgré des **périodes d'assecs récurrentes en été** sur le Merdaret, les températures enregistrées sont **favorables à la truite commune, la loche franche et au vairon**.
- 4.** Sur l'Ainan, les températures restent globalement **favorables aux espèces sensibles**.

## Des travaux pour rétablir la continuité écologique

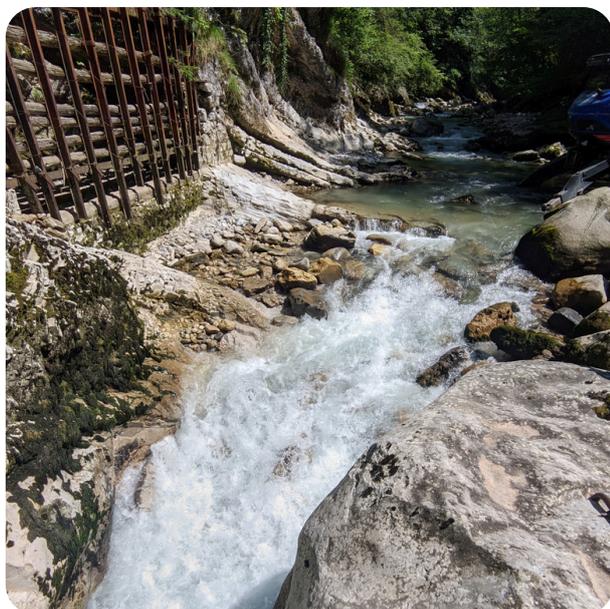
### Dérasement du seuil de la Pérelle

Le 29 juillet 2024, le SIAGA est intervenu sur le **seuil de la Pérelle à Saint-Laurent-du-Pont**, dans l'objectif de **rendre l'ouvrage franchissable** pour certaines espèces de poissons (*chabot de rivière, truite fario et ombre commun*) et de **le rendre transparent pour le transit sédimentaire**.

Après une étude de faisabilité, les travaux ont consisté à **approfondir la brèche du seuil d'environ 60cm** (*chute résiduelle de 50cm*) et **créer une encoche d'environ 20 cm** sur le seuil naturel à l'amont en alternance avec la brèche de la Pérelle (*chute résiduelle de 20cm*).

Par la suite, ces aménagements permettront d'**améliorer la franchissabilité piscicole** du secteur. Suite à une visite de contrôle post-travaux en août 2024, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) juge les travaux et le franchissement de l'ouvrage **conformes pour les espèces cibles mais encore compliqués en période d'étiage** pour les individus de petites tailles et le chabot. L'OFB suggère de **suivre l'évolution après plusieurs coups d'eau**.

Par conséquent, durant les années à venir, le SIAGA continuera de **suivre l'évolution du profil en long et en travers après les premières crues morphogènes** et pourra mettre en valeur l'histoire et le patrimoine industriel du site par la mise en place de panneaux pédagogiques.



### Suivi des travaux de Moulin Neuf

Pour rappel, le seuil de Moulin Neuf, à Entre-deux-Guiers, était un **obstacle pour les poissons du Guiers Mort** en basse vallée de Chartreuse. Afin de **rétablir la continuité écologique et faciliter le passage des poissons et des sédiments** dans la rivière, d'importants travaux ont été réalisés en 2020 : **création d'une rivière de contournement et suppression ou aménagement de 7 autres obstacles** sur près de 10 km.

Afin d'assurer un bon fonctionnement de la rivière de contournement et s'assurer du rétablissement de la continuité écologique, le SIAGA mène chaque année des **suivis sur le fonctionnement** de la rivière de contournement, ainsi que **sur la faune et la flore**. Ces suivis permettent d'**anticiper d'éventuels besoins de travaux supplémentaires**.

En 2024, les observations montrent un **fonctionnement plutôt correct** de l'ouvrage dans des conditions hydrologiques favorables, soit pour des bas débits maintenus supérieurs à 2m<sup>3</sup> au niveau de la station de Saint-Laurent-du-Pont. Cependant, un **problème d'engrèvement persiste**.

Pour résoudre ce problème, 3 solutions technico-économiques ont été étudiées : **élargissement du lit, déplacement de la prise d'eau plus en amont avec création d'un chenal d'amenée, apport d'un débit d'attrait supplémentaire**.

Cette problématique liée **au transport sédimentaire et aux contraintes de l'entrée haute de la rivière de contournement** constitue le principal frein au bon fonctionnement de la rivière de contournement.

Une **approche progressive**, basée sur l'expérience acquise, avec des **interventions ciblées lors des curages**, est proposée pour optimiser le fonctionnement de la rivière de contournement. Si ces actions ne suffisent pas, l'installation d'un clapet pourra être envisagée.

## De nouveaux réseaux de mares sur le territoire



Depuis plusieurs décennies, le SIAGA mène, en **partenariat avec les Conservatoires des Espaces Naturels (CEN)** notamment, des projets ambitieux pour **restaurer ou créer des mares**, dont la disparition a eu une répercussion sur les **espèces** qui en sont dépendantes (plantes et invertébrés aquatiques, amphibiens, insectes...), mais aussi sur la **qualité physico-chimique et biologique** (érosion de berges, boues, déjections...) **des cours d'eau** en aval.

Dans le cadre de l'**appel à projet Eau et biodiversité** de l'Agence de l'eau, le SIAGA et le CEN Savoie ont pour objectif de **réaliser une campagne de création de mares** dans certaines parcelles du SIAGA et du CEN, afin de **restaurer ou de consolider la richesse biologique de ces habitats**.

Ainsi, en février, le SIAGA a lancé l'exploitation de plusieurs de ses parcelles à Entre-Deux-Guiers et Saint-Joseph-de-Rivière pour laisser place à une végétation adaptée, favoriser la

biodiversité locale et **créer un réseau de mares**. Dès la fin juillet, les travaux ont débuté sur les 2 communes concernées. Les suivis auront lieu en 2025.

## Un diagnostic écologique du Grand marais présenté aux riverains

Le 12 novembre 2024, une réunion a été organisée pour **co-construire le programme d'action visant la préservation et la restauration de la zone humide du Grand Marais**.

La rencontre s'est déroulée en plusieurs étapes clés :

- **Présentation du diagnostic écologique** : Le CEN 38 a exposé les résultats de son diagnostic écologique de 2024. Cette présentation a mis en lumière les rôles écologiques et hydrologiques cruciaux de la zone humide, ainsi que les défis auxquels elle fait face.
- **Échanges et recueil des attentes** : Un temps d'échange a permis à chaque participant d'exprimer ses attentes, remarques et préoccupations concernant le Grand Marais.
- **Atelier de co-construction** : Un atelier de travail a ensuite été organisé. En s'appuyant sur les enjeux identifiés et les attentes des participants, cet atelier a permis de co-construire des propositions d'actions pour les prochaines années.

Le programme d'action définitif sera présenté lors d'une prochaine réunion, prévue début 2025.

## Le saviez-vous ?

### Les zones humides sont essentielles pour réduire l'impact du changement climatique !

Mares, marais ou tourbières, les zones humides couvrent aujourd'hui **environ 6% de la surface terrestre**.

Longtemps considérées comme dangereuses ou insalubres, les zones humides ont été modifiées et parfois détruites. En 50 ans, leur étendue a diminué de **35%**, 3 fois plus vite que la déforestation ! Leur état s'est également dégradé sous l'effet de nombreux facteurs : artificialisation des sols, évolution des pratiques et déprises agricoles, drainage, prélèvements d'eau, pollution, espèces exotiques envahissantes, etc.

Pourtant, les zones humides remplissent des **fonctions essentielles au maintien des équilibres écologiques** et rendent de **nombreux services essentiels à l'être humain** : elles épurent l'eau, aident à la gestion des crues, atténuent les effets des sécheresses, stockent le carbone, etc. Elles résolvent de nombreux problèmes et accordent leurs bienfaits gratuitement.

# Rivières et végétation des berges

## Restauration de la végétation des berges

Principalement constituée de saules, aulnes, peupliers et bouleaux, la végétation des berges, aussi appelée **ripisylve**, héberge un grand nombre d'animaux (*insectes, oiseaux, batraciens, mammifères*), dont la survie peut dépendre de ces espaces boisés. Elle a aussi un **rôle sur le paysage** (*maintien des berges, création d'un espace tampon, filtrage et épuration des eaux, etc.*).

La **préservation et la restauration de la ripisylve incombent aux propriétaires riverains** mais, depuis une vingtaine d'années, l'intérêt général de la gestion des boisements de berge a été reconnu par les collectivités locales qui peuvent se substituer aux riverains. Le SIAGA, pour le compte des EPCI membres, est **chargé de restaurer certaines portions des cours d'eau depuis 2004 afin d'assurer une cohérence écologique de la gestion des berges**.

Les interventions sont effectuées par 3 structures tournées autour des **valeurs de l'économie sociale et solidaire** : le groupe Osez, le groupe Adéquation et ActyChantier.

Au total, en 2024, les équipes ont surveillé **plus de 160 km de cours d'eau**, définis prioritaires selon la programmation.

## Un nouveau plan de gestion de la ripisylve sur le secteur d'Aiguebelette

Depuis plusieurs années, le bassin versant

d'Aiguebelette était **dépourvu de programme de gestion de la ripisylve**.

Ce bassin versant majoritairement constitué de petits torrents alimentant la Leysse a été étudié pour y dresser un diagnostic : **12 km de cours d'eau sur 36km ont été catégorisés d'intérêt général** pour l'intervention de la collectivité.

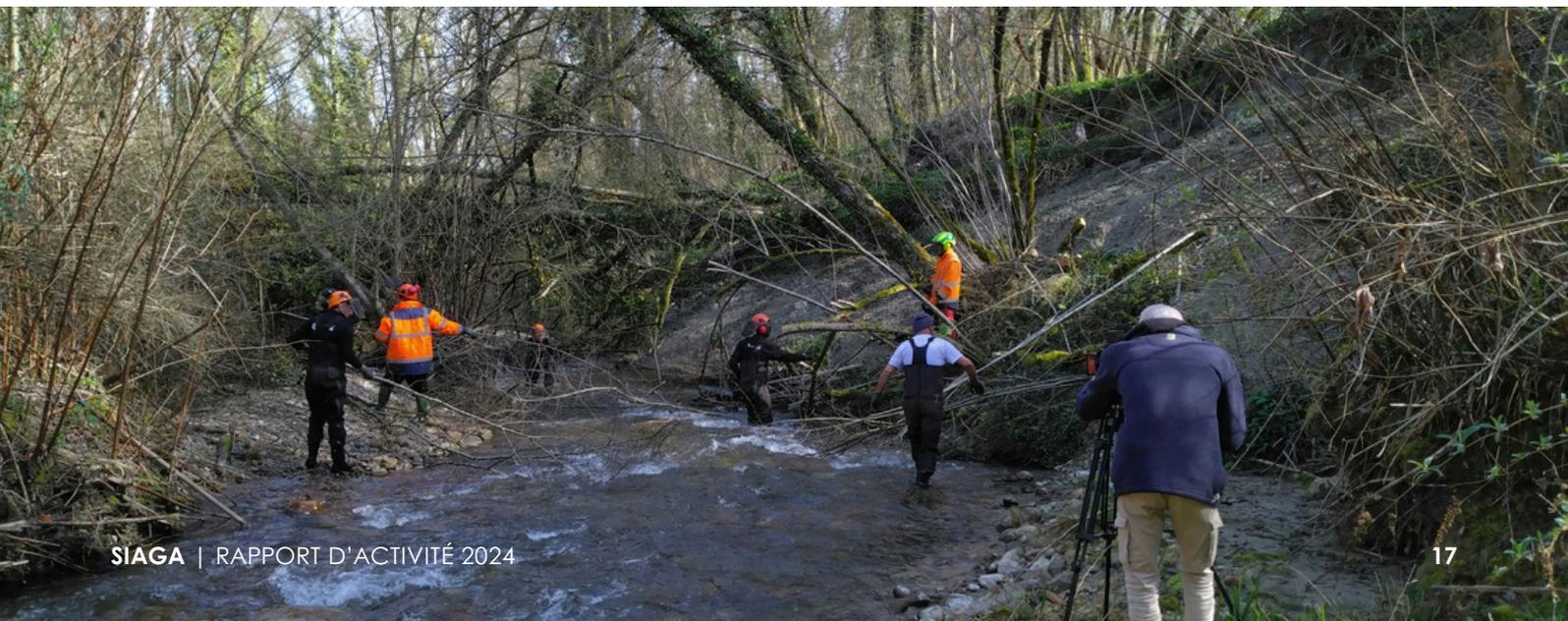
Les interventions se composent d'opération de restaurations des boisement rivulaire **pour améliorer l'état sanitaire des ripisylves** (*gain en biodiversité, recule des maladies et en diminution des risques inondations*) et **favoriser l'élimination des espèces envahissantes**. Les équipes pourront intervenir lorsque ce programme sur 10 ans sera validé en préfecture.

## Démarrage du bilan des actions de restauration de la ripisylve

Le SIAGA mène des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau depuis plusieurs années.

Pour évaluer l'efficacité de ces travaux, une étude a été lancée en 2024 pour **établir un diagnostic des boisements** en utilisant un indicateur développé par France Nature Environnement et adapté à notre territoire.

Les résultats de cette étude permettront d'**ajuster la planification des interventions**, en identifiant de nouvelles zones prioritaires et en affinant les méthodes employées.



## Des exemples d'interventions sur le terrain

### Travaux de curage de Combe-Gilly à Saint-Genix-sur-Guiers

Suite à plusieurs signalements, le SIAGA s'est rendu sur place pour **apprécier l'évolution du site en aval**. Les derniers travaux réalisés en 2017 par la commune ont permis de retrouver une **bonne capacité hydraulique limitant ainsi les risques de débordement**. Cependant, les **crues répétées** des dernières saisons combinées à une **érodabilité en amont**, ont totalement **obstrué ce tronçon par des éléments fins qui se sont végétalisés** au grès des années.

Afin d'**éviter un débordement** dû à la faible capacité du cours d'eau, et **en prévoyance des prochains épisodes météorologiques** de l'année à venir, le SIAGA souhaite réaliser le **curage** de ce tronçon.

Bien que cette solution permette de régler le problème sur **un court terme**, l'étude du PAPI en cours proposera dans sa phase opérationnelle un **ouvrage pour gérer les sédiments en amont**.



### Travaux de curage d'urgence du Nant à Verel-de-Montbel

Dans la soirée du 9 septembre 2024, de fortes et intenses précipitations se sont abattues sur la commune de Verel-de-Montbel avec **plus de 90mm de pluie en l'espace de quelques heures** selon le pluviomètre d'un riverain.

Le cours d'eau du Nant s'est mis à déborder au niveau du passage busé de la route communale de la Vavre au lieu-dit "Lourdain". Ce débordement a été produit **par l'accumulation de plusieurs m<sup>3</sup> de sédiments** au niveau de la rupture de pente se situant sur le passage busé. Cet ouvrage n'est **pas dimensionné pour recevoir une telle quantité**

d'eau en si peu de temps avec une section d'écoulement qui s'est quasiment réduit au maximum à cause des matériaux provenant des érosions en amont causé par le ruissellement intense.

Le SIAGA porte la compétence GEMAPI pour ses collectivités membres. De par ses responsabilités et à la suite d'une réunion sur terrain avec la DDT de Savoie et la commune, le SIAGA a demandé une **autorisation de travaux d'urgence selon les articles L.214-3 et R.214-44 de Code de l'Environnement**. Cette demande a été validée par mail et courrier en date du 12 septembre 2024.



## Une journée de cohésion pour les équipes d'insertion

Le SIAGA **coordonne les travaux de restauration et d'entretien des berges** qui sont menés par trois structures de l'économie sociale et solidaire : Isactys, Groupe Adéquation et Osez.

Les techniciens du SIAGA identifient les sites et missions, puis dirigent les équipes.

Le mercredi 13 mars, une **journée de cohésion** a réuni ces équipes et les techniciens du SIAGA.



## Travaux de gestion des ouvrages sédimentaires

À la suite du plan de gestion sédimentaire, le SIAGA a inscrit 13 ouvrages de gestion des sédiments dans son patrimoine en 2023, dont 2 présentaient des risques de rupture ou de débordement pouvant entraîner plusieurs m<sup>3</sup> de sédiments. Ces ouvrages servent à **réguler les transports solides** pour **diminuer la vulnérabilité** des zones habitées.

Le 29 février 2024, **avec un arrêté de travaux d'urgence**, l'ouvrage de gestion se situant dans le cours d'eau du Malafossant à Saint-Jean-d'Avelanne a été sécurisé via le **retrait d'une importante couche de bois bloquant l'écoulement et les sédiments**, et créant ainsi une **fragilité sur l'ouvrage**.

Le 11 septembre 2024 à la suite de plusieurs pluies importantes, l'ouvrage sur le cours d'eau des Terpends à Saint-Laurent-du-Pont a été curé pour retirer plus de **800m<sup>3</sup> de sédiments fins** qui auraient pu causer des **risques d'inondation** via débordement sur ce secteur.



## Focus sur les droits et devoirs des propriétaires riverains

En France, les cours d'eau sont soit domaniaux (*publics*), soit non domaniaux (*privés*). Les propriétaires riverains (*publics ou privés*) sont **responsables de l'entretien du lit et des berges** (Article L. 215-2 du Code de l'environnement) **pour assurer un bon écoulement de l'eau**.

Si les rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun possède la **moitié du lit**. Des interdictions existent, comme l'utilisation d'engins motorisés ou le rejet de substances sans autorisation.

L'entretien des berges est un **devoir** ; la négligence peut **engager la responsabilité pénale des propriétaires en cas de danger**. Le SIAGA, bien que compétent en GEMAPI, **ne se substitue pas à cette obligation**.

Le SIAGA peut réaliser des travaux de restauration sur des terrains privés avec autorisation préfectorale si cela sert l'**intérêt commun**.

L'objectif des travaux n'est pas esthétique, mais vise la **restauration des cours d'eau notamment pour prévenir les inondations**.

Certaines zones riveraines, sur le secteur de l'Ainan, sont classées NATURA 2000 et Espaces Naturels Sensibles, le SIAGA peut donc intervenir **avec différents partenaires**, notamment le Département de l'Isère, pour une gestion cohérente.

Les interventions sont **limitées par les cycles de reproduction des espèces et de la végétation**. Pour cela, les techniciens de rivières vous accompagnent avec quelques règles simples par téléphone, email ou sur place. N'hésitez pas à nous contacter !

## Nouvelle vidéo disponible !

Dans cette **nouvelle vidéo**, publiée sur notre chaîne YouTube, vous découvrirez en images une partie des **actions majeures du syndicat pour la préservation des milieux aquatiques** notamment : la **restauration des cours d'eau**, les **suivis de la lamproie de Planer** et les **actions de préservation et restauration des zones humides**.

LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES EN IMAGES



# Prévention des inondations et culture du risque

## Validation de la demande d'avenant pour le PEP par les services de l'Etat

Différents facteurs ont poussé le SIAGA à demandé **un avenant au programme d'études préalables au programme d'actions de prévention des inondations**.

L'avenant porte sur la **prolongation de la période de mise en œuvre** du programme d'actions **jusqu'en décembre 2025** et sur **l'évolution du contenu de 16 actions** initialement prévues (*contenu de l'action, budget, calendrier de mise en œuvre*).

Les modifications du contenu des actions sont motivées par plusieurs facteurs :

- Une **modification du calendrier de réalisation** : Certains facteurs impliquent du retard dans la mise en œuvre du programme comme l'évolution des besoins et des techniques notamment.
- Une **évolution du contenu technique des actions** : Des besoins ont été affinés lors des échanges avec les différents acteurs et prestataires. Ces besoins sont également à l'origine d'évolution de planning et de budget pour certaines actions.
- Une **évolution du budget des actions** : Des actions de sensibilisation et de formation auprès du public, des scolaires et des élus locaux doivent être maintenues pour la période de prolongation, ce qui implique une révision du budget. Un réajustement du budget de certaines actions a été réalisé en raison d'une augmentation des prix de certaines prestations.

## Finalisation de l'étude globale d'aléa et de vulnérabilité sur le territoire

Le SIAGA a lancé en 2022 une étude visant à **déterminer l'impact des crues** sur le territoire.

Ainsi, des cartes d'aléa inondations ont été créées ou mises à jour, permettant de visualiser **l'étendue possible des inondations** sur le Guiers et ses affluents. Cette étude a pris fin en 2024 avec la **réalisation des cartes de vulnérabilité pour toutes les communes** du territoire, identifiant précisément les **enjeux touchés par une crue et leur degré d'impact** face à celles-ci.

## Lancement des études d'aménagement pour la protection des enjeux

Suite aux connaissances acquises dans l'étude globale d'aléa et de vulnérabilité, le SIAGA et ses partenaires ont lancé deux nouvelles actions dans le but d'élaborer des projets d'aménagement pour **protéger certains enjeux face au risque inondation**.

Les futurs aménagements à l'étude permettront d'**améliorer la protection des sites identifiés comme vulnérables**. Les **solutions fondées sur la nature**, comme la renaturation de cours d'eau, ont été prises en compte afin de **conjuguer protection contre les crues et réhabilitation de l'environnement**. Ces projets seront développés, affinés et chiffrés dans le cadre du PEP afin de **préparer les travaux prévus au prochain programme PAPI**.

## Classement de la digue de la Broue

Depuis plusieurs mois, des études ont été menées sur certains ouvrages de protection **en vue de leur classement**. Plusieurs digues **ont été ou vont être classées** comme système d'endiguement et donc **reconnues officiellement**.

Un système d'endiguement se compose d'une ou plusieurs digues qui défendent une zone protégée contre les inondations. Le classement de ces digues les **reconnait au sens juridique comme étant digues**. Cela permet au SIAGA d'**entretenir, réaliser des travaux et assurer la surveillance de celles-ci**.

Le classement des digues implique des **obligations réglementaires** à respecter et notamment l'élaboration de plusieurs documents permettant un **suivi de l'ouvrage**.

En 2024, la **digue de la Broue à Entre-Deux-Guiers** a été classée et la **digue des Autrichiens à Aoste et Romagnieu** est à l'étude pour un classement prochain.



## Des soirées cinéma pour développer la culture du risque

Plus de 20 ans après, le film "**Ça n'arrive pas qu'aux autres : au-delà de l'imaginable...**", coproduit par l'IRMa (*Institut des Risques Majeurs*) et le SIAGA, retrace les **tragiques inondations du 6 juin 2002 dans le Val d'Ainan**, l'une des catastrophes naturelles les plus graves que le département de l'Isère a connu au cours des 150 dernières années.

À travers les récits poignants de victimes, de leurs familles, de professionnels et d'élus, ce film **sensibilise le public aux enjeux de la prévention du risque inondation ainsi qu'à la puissance de la résilience face à ces catastrophes naturelles**. Il cherche à **éveiller les consciences sur la réalité de ces événements**, souvent perçus comme lointains, en montrant qu'ils peuvent survenir **n'importe où, n'importe quand, toucher n'importe qui, et, souvent, dépasser tout ce que l'on aurait pu imaginer**.

Ce film est ainsi un **véritable appel à l'action**, invitant chacun à **réfléchir sur la sécurité et les moyens de se protéger des risques** qui nous entourent.

Le 24 juin, la commune de **Saint-Geoire-en-Valdaine**, où la majorité des interviews ont été tournés, a accueilli la **projection en avant-première** de ce film. Plus de **200 personnes** se sont rassemblées à l'espace Versoud pour découvrir ces images pour la première fois.



À l'occasion du **Résilience Tour**, le SIAGA a organisé **2 autres soirées cinéma sur la prévention des inondations** autour de ce film

à **Aoste** le mardi 8 octobre et à **Entre-Deux-Guiers** le mercredi 9 octobre 2024. Le **Résilience Tour** est une initiative, **créée et portée par l'IRMa** à l'occasion du 13 octobre 2022, qui vise à **sensibiliser les communautés aux enjeux de la résilience face aux catastrophes naturelles**, notamment en matière de prévention des risques.



L'édition 2024 était en parfaite adéquation avec le film puisque le thème abordé concernait la **résilience**.

Au total, pour ces 2 soirées cinéma, plus de 50 personnes se sont réunies à Aoste et plus de 30 à Entre-deux-Guiers. Les échanges ont été **très riches** et les participants se sont montrés très concernés par la thématique.

**VOIR OU REVOIR LE FILM ENTIER !**



# Communication et sensibilisation

## Des programmes d'animations enrichissants

Depuis 3 ans, le SIAGA travaille en collaboration avec des associations de protection de la nature du territoire pour créer un **programme de sensibilisation aux enjeux liés à la ressource en eau et aux milieux aquatiques** adapté à destination des **élèves du CP au CM2**.

Cette campagne pédagogique a pour objectif de **sensibiliser les élèves** du territoire du SIAGA aux problématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques, à travers une **pédagogie de découverte active** où les élèves seront les principaux acteurs.

Pour l'année 2023-2024, **14 écoles du territoire** et **près de 800 élèves** ont profité de ces programmes d'animations et en 2024-2025, ce ne sont **pas moins de 17 écoles, 40 classes et près de 900 élèves**.



## L'école de l'eau Chartreuse-Guiers : de futurs ambassadeurs investis

Lancée en 2023 avec les Amis du Parc de Chartreuse et en partenariat avec le laboratoire EDYTEM et le GREC Alpes-Auvergne, l'**École de l'Eau Chartreuse-Guiers** a pour objectif de **former des ambassadeurs de l'eau** à travers des sessions de formation thématiques. Cette formation permet d'**acquérir des connaissances** et de **comprendre les enjeux de la gestion de l'eau**

sur le territoire, d'**échanger entre habitants, techniciens et élus** et d'**élaborer des initiatives d'information ou d'accompagnement du public**.

Pour l'année 2023-2024, les participants de l'école de l'eau ont assisté à **6 journées** sur des thématiques précises : les notions d'hydrosystèmes, la gestion de l'eau et les risques, la ressource en eau, l'eau en tant qu'habitat, la naturalité des cours d'eau et enfin, l'eau en tant que bien commun.



Les ambassadeurs de l'eau formés **intégreront les débats sur la gestion de l'eau** et **participeront aux prises de décisions** sur le territoire en termes d'eau et de milieux aquatiques.

## Une 2<sup>ème</sup> année pour l'appel à projet Eau et participation citoyenne

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, le SIAGA a répondu à l'**appel à projet Eau et participation citoyenne** de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, dans le but de **mobiliser les citoyens et répondre à leurs attentes en expérimentant**. Ateliers d'écoute et de concertation, chantiers de nettoyage des cours d'eau et de plantations en berge avec les riverains, de **nombreuses animations** sont proposées tout au long de l'année.

L'automne 2024 a été rythmé par **2 chantiers de nettoyage**. Le samedi 12 octobre, près de **30 bénévoles** (environ 225h de bénévolat) ont participé aux ramassages dans les **gorges du Frou** et, grâce à leurs efforts, 4 tas de déchets

ont été rassemblés en vue d'un héltreuillage en 2025. En amont du chantier, 15h de bénévolat et 7h de débroussaillage du sentier par l'agent technique de la commune ont été nécessaires pour préparer l'accès au chantier.

La semaine suivante, le samedi 19 octobre, l'attention s'est portée sur le **Truison**, chantier pour lequel 10h de bénévolat ont été nécessaires en amont. Le jour-J, **32 bénévoles**, dont **11 enfants**, ont consacré 160 heures à la collecte de 2m<sup>3</sup> de déchets, soit environ 500kg, comprenant principalement des emballages, des canettes, des bouteilles en verre et en aluminium, ainsi que des pneus.

© Les Amis du Parc de Chartreuse



En parallèle de ces chantiers, **plusieurs classes d'écoles primaires sont sensibilisées à la gestion des déchets et l'impact sur les milieux aquatiques et les cours d'eau**. Pour ces 2 chantiers, 51 élèves de l'école d'Entre-deux-Guiers (2 classes) et 74 élèves de Saint-Genix-sur-Guiers (3 classes) ont bénéficié de ces animations.

Au mois de décembre, le SIAGA s'est adressé aux **hébergeurs touristiques du territoire Cœur de Chartreuse** sur le thème des **économies d'eau** lors d'un premier atelier qui a réuni près de **15 participants**.



Cette démarche a notamment pour objectif d'**expliquer le contexte et les enjeux** sur le territoire, d'**identifier les actions qu'ils mettent déjà en œuvre pour sensibiliser les vacanciers**, les **solutions qui existent** (des recommandations dans un livret d'accueil à l'installation de stop minute sur les douches de leur établissement) et de nouer des liens avec les hébergeurs pour qu'ils deviennent les **relais des messages du SIAGA** en capacité de sensibiliser les vacanciers.

### L'espace Guiers renouvelé à l'office de tourisme des Echelles

En raison d'une nouvelle stratégie touristique portée par l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse et le Syndicat Intercommunal des Sports visant à **développer l'offre cyclotouristique sur le territoire**, l'espace scénographique du Guiers a été **réaménagé dans les 2 alcôves du bureau d'information touristique des Echelles**.



En effet, depuis le mois d'avril, la plupart des éléments de l'ancien espace scénographique ont été réutilisés pour **aménager de nouveaux espaces directement avec la vue sur le Guiers**.

### Une dernière vidéo sur les actions de sensibilisation des publics

Pour clore la série de vidéos sur les missions du SIAGA pour la préservation des milieux aquatiques, le SIAGA vous invite à **découvrir en images les actions de sensibilisation et la démarche citoyenne**.

DÉCOUVRIR EN IMAGES  
LES ACTIONS DE  
COMMUNICATION



## Une nouvelle stratégie de communication pour améliorer les efforts déployés

Le SIAGA a repensé sa stratégie de communication entre mai 2023 et avril 2024 pour mieux faire comprendre ses missions et élargir son audience.

### Les grandes idées derrière la nouvelle stratégie

La nouvelle stratégie s'articule autour de plusieurs axes majeurs pour optimiser la communication du SIAGA :

- 1. Service territorial et intérêt général** : Le SIAGA souhaite affirmer pleinement son rôle d'**établissement public**, en mettant en lumière sa vocation de service territorial **au service des collectivités, des habitants et des partenaires**.
- 2. Proximité et expertise** : La communication doit **rendre visible et explicite la légitimité** du SIAGA dans ses missions, en contextualisant par exemple les messages et informations au filtre des spécificités du territoire. En tant qu'expert sur les sujets complexes du grand cycle de l'eau et de la biodiversité, le SIAGA se positionne comme **l'interlocuteur central et pivot** pour conseiller, orienter et expliquer.
- 3. Connaissances et adaptation** : Le SIAGA s'engage à **vulgariser les connaissances** issues des études pour **les rendre accessibles**.

### Comment la stratégie sera mise en œuvre

Pour concrétiser ces ambitions, la stratégie insiste sur des principes clés :

- 1. Priorité aux actions et à leurs bénéficiaires** : Mettre en avant les interventions concrètes du SIAGA sur le terrain et les avantages qu'elles apportent au territoire, aujourd'hui et demain.
- 2. Accessibilité et positivité** : **Hiérarchiser les messages** pour faciliter la compréhension, adopter une **posture positive** en racontant des "**récits de solutions**" plutôt que des obligations, et **valoriser la richesse écologique** du territoire.
- 3. Une cible prioritaire** : Les élus locaux sont considérés comme des décideurs, des informateurs et des relais essentiels pour la visibilité du SIAGA et la diffusion des messages auprès des habitants.
- 4. Coopération avec les acteurs et partenaires locaux** : Le SIAGA s'appuiera sur les communes, les EPCI et d'autres

partenaires institutionnels pour une **communication plus légitime et efficace**, en **partageant des informations "prêtes à publier"** et en **mutualisant les outils de diffusion**.

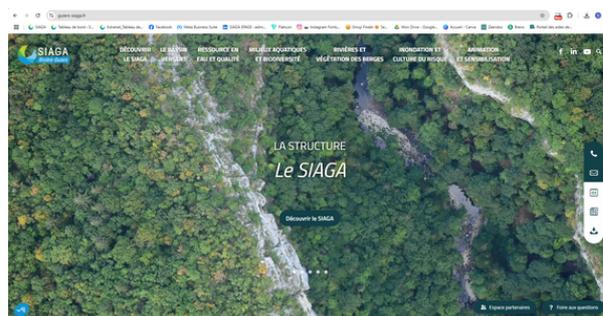
### Les outils et plans d'actions

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuiera sur plusieurs outils concrets :

- **Éléments de langage** pour harmoniser les discours sur le SIAGA et ses missions.
- **Plan de communication thématique**
- **Calendrier des actions**
- **Base de données des cibles de communication** pour améliorer la diffusion
- **Méthodologie de communication de projet** pour anticiper et organiser la communication autour des projets du SIAGA, en identifiant les cibles, actions et supports nécessaires.

Cette nouvelle approche devra permettre au SIAGA de **renforcer sa visibilité, sa légitimité et l'efficacité de ses actions** auprès de tous les acteurs du territoire.

### Un site internet repensé et actualisé



Dans cette nouvelle stratégie, le site internet devenait le **socle de la communication**.

Le site internet a donc été repensé, retravaillé et actualisé pour le rendre **plus moderne, intuitif, mieux ciblé et organisé**. Les objectifs de la refonte du site vise à :

- **Développer l'image** du SIAGA et **améliorer sa notoriété**
- **Refléter une image moderne**, de proximité et améliorer sa légitimité
- **Améliorer et faciliter le lien avec les élus et les partenaires**

Le site internet reprend l'ensemble des missions du syndicat, le territoire, son rôle, les actualités et un espace réservé aux élus dans lequel se trouvent des actualités internes (les réunions, les événements internes, etc.). Une rubrique agenda a également été ajoutée pour mettre en avant les événements du SIAGA et ceux des partenaires.

# Concours photos 2024

## Les zones humides à l'honneur !

Cette année, le SIAGA a renouvelé l'expérience avec un concours photo, **réservé cette fois-ci aux habitants du bassin versant**, sur le thème "**Mares et petites bêtes**".

Ce thème englobe l'**ensemble des éléments liés aux mares et autres zones humides** du bassin versant Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truisson comme la **biodiversité, la ressource en eau, le milieu, etc.**

Au total, **près de 15 photographes passionnés** ont participé à **cet événement 100% bassin versant**, témoignant ainsi de l'**attachement des habitants à la préservation de ces milieux naturels fragiles.**

Malgré le faible nombre de participants, les photos envoyées sont d'une **grande qualité**. Pour l'année prochaine, le SIAGA proposera **un thème plus large et ouvrira le concours à tous !**

### Les lauréats

Le jury, composé des **élus et des membres de l'équipe du SIAGA**, a eu la difficile tâche de **sélectionner les meilleures photographies parmi les nombreuses participations.**

Les **cinq lauréats** de cette édition sont :

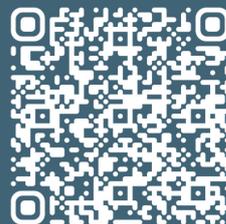
- Corentin Bréart avec sa photo « **Sympetrum sanguineum** » : Une magnifique capture d'une libellule rouge, symbole de la vie qui foisonne autour des mares.
- Rosane Godel avec sa photo « **Mare** » : Une composition harmonieuse qui met en valeur la beauté paisible d'une mare au crépuscule.
- Pascale Glerean avec sa photo « **L'étang éclatant de couleurs** » : Un cliché vibrant qui révèle la richesse des couleurs de la végétation aquatique.
- Anaïs Bouvier avec sa photo « **La pureté de l'Herrétang** » : Une image épurée qui souligne la sérénité du milieu.
- Maya Le Mahier avec sa photo « **Jolie abeille** » : Un gros plan saisissant qui met en valeur la beauté d'une abeille butinant une fleur.

Ce concours photo a mis en lumière la **richesse et la diversité des zones humides**. Le SIAGA remercie tous les participants pour **leur engagement et leur créativité.**

1.

"Sympetrum sanguineum" ©Corentin Bréart

RETROUVEZ TOUTES LES  
PHOTOS DU CONCOURS  
2024 !

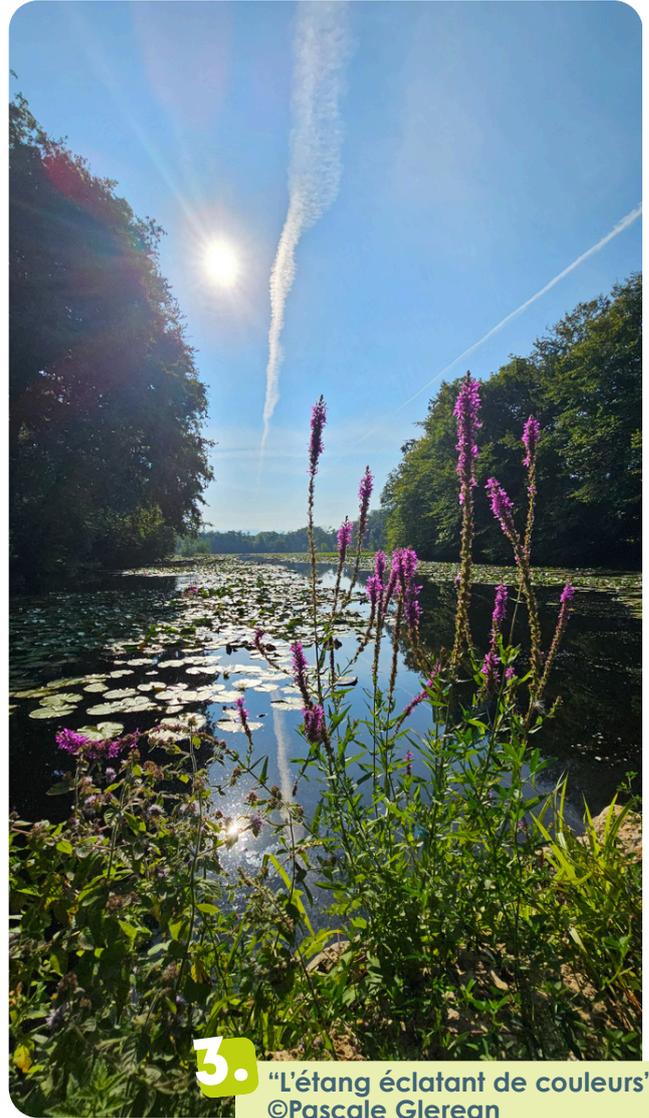




2. "Mares" ©Rosane Godel



4. "La pureté de l'Herrétang" ©Anaïs Bouvier



3. "L'étang éclatant de couleurs" ©Pascale Glerean



5. "Jolie abeille" ©Maya Le Mahier

Les gagnants ont remporté les lots suivants :

- **Découverte du canyoning au Grenant** pour 2 personnes d'une valeur de 110€
- **Carte cadeau valable sur les activités nautiques** d'une valeur de 70€
- **2 repas au restaurant La Corderie aux Echelles** d'une valeur de 64€
- **Location de stand-up paddle au Lac d'Aiguebelette pour 2 personnes** d'une valeur de 40€
- **Carte cadeau** d'une valeur de 30€ chez Alp'Photo

Le concours photos sera **renouvelé en 2025**. Pour en savoir plus, rendez-vous sur

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)

# Le SIAGA en 2024

## Les conseils syndicaux

### 7 février 2024

1. Présentation analyse financière rétro-prospective et prospective
2. Points techniques :
  - Avancement du contrat de bassin
  - Programme d'Etudes Préalables
3. Election d'un nouveau membre au bureau syndical
4. Débat d'Orientation Budgétaire
5. Délibérations :
  - DOB
  - Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat
  - Règlement Budgétaire et Financier
  - Election nouveau membre au bureau syndical
  - Demande de financement : animations postes 2024
  - Demande de financement : animations poste PAPI 2024
  - Demande de financement animation foncière Grand Marais et Lac St Julien de Ratz
  - Avenant à la convention 2023 relative à la mise en œuvre d'un plan de gestion des milieux naturels dans le cadre de la GEMAPI avec le CEN 73
  - Avenant N°1 au programme d'études préalables au PAPI (annule et remplace CS-2023-27)
6. Divers : Augmentation du nombre d'heure poste chargé de communication et poste cheffe de projet hydraulique (mise à disposition par le Département de l'Isère), prochaines dates

### 20 mars 2024

1. Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 7 mars 2024
2. Point technique :
  - Programme de gestion de la végétation de berges
  - Travaux zones humides, mares
  - Etude stratégique de la ressource en eau
  - Parcours de formations territorialisées 2024 : « Se préparer à faire face à l'inondation au niveau local ».
3. Compte administratif, compte de gestion, affectation de résultat
4. Budget primitif 2024
5. Délibérations :
  - Affectation de résultat
  - Compte de gestion
  - Compte administratif
  - Participations EPCI
  - Budget primitif 2024
  - Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 38 - année 2024
  - Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 73 - territoire TRANSFERE - année 2024
  - Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 73 - territoire DELEGUE - année 2024 (à valider avec la CCLA)
  - Convention d'application et de financement avec la CCLA - missions ZH 2024
  - Acquisitions foncières sur les sites de Saint Julien de Ratz et du Grand Marais
  - Délibération demande de financement animations scolaires 2024/2025
  - Demande de financement Appel A Projet eau et participation citoyenne
  - Convention mandat CDG 38 prévoyance
  - Convention utilisation machine à affranchir SIEGA
  - Tableau des effectifs
  - Durée des amortissements
6. Divers : nouveau bâtiment, espace scénographique, concours photos, comité de rivière, distinction rivière en bon état, prochaines dates

### 12 juin 2024 **Reporté au 17 juin, faute de quorum constaté**

1. Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 20 mars 2024
2. Contrat de bassin et PEP
3. Présentation du rapport d'activité 2023
4. Délibérations :
  - Suppression de poste chargé poste communication à mi-temps
  - Avenant convention d'application et de financement CCLA 2023
  - Rapport d'activité
  - Chèques vacances COS 38
  - Création poste chargé de mission eau et participation citoyenne
  - Servitude utilité publique MPTAM la broue
  - Bilan évaluation contrat de bassin
  - Diagnostic bilan ripisylve et invasives
  - Amélioration des connaissances sur les ZH d'altitude
  - Avenant à la convention avec l'office de tourisme des Echelles
5. Divers : exposition itinérante, espace scénographique, concours photos, comité de rivière, distinction rivière en bon état, affaire seuil Moulin Neuf à Entre-Deux-Guiers, Film Irma, prochaines dates

### 27 novembre 2024

**Reporté au 2 décembre, faute de quorum constaté**

1. Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 17/06/2024
2. Présentation de l'avancement des études bilans du contrat de bassin 2022-2024
3. Présentation de l'avancement du Programmes des Etudes Préalables au PAPI
4. Présentation du projet de mise en place d'un système d'astreintes
5. Délibérations :
  - Prévoyance : adhésion à la convention de participation proposée par le CDG38
  - Avenant N° 5 de la convention mises à disposition du Département Isère
  - Système Endiguement Grenat
  - Convention PNRC rivière sauvage
  - Remisage véhicules
  - Avenant convention coopération Cen Isère
  - Instauration d'une servitude d'utilité publique MPTAM sur le système d'endiguement de la broue (Entre-Deux-Guiers)
  - Création poste animateur contrat eau et climat Agence Eau Rhône Méditerranée Corse
  - Engagement démarche eau et climat
6. Divers : arrivée d'un nouvel agent, remplacement congé maternité chargée mission ressource en eau, résultat concours photos 2024, prochaines dates

# Le SIAGA en 2024

## Les bureaux syndicaux

### 24 janvier 2024

1. Présentation de la stratégie de communication par Contre Champ et Autre voie
2. Préparation du Conseil Syndical du mercredi 7 février 2024 :
  - Présentation analyse financière rétro-prospective et prospective
  - Délibérations :
    - Augmentation du plafond Rifseep
    - Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat
    - Demande de financement : animations postes 2024
    - Demande de financement : animations poste PAPI 2024
    - Convention utilisation machine à affranchir SIEGA
    - Règlement Budgétaire et Financier
    - Election nouveau membre au bureau syndical
  - Débat d'Orientation Budgétaire
3. Divers : Augmentation du nombre d'heure poste chargé de communication et poste cheffe de projet hydraulique (mise à disposition par le Département de l'Isère), prochaines dates

### 15 mai 2024

1. Approbation du Procès-Verbal du bureau syndical du 06/03/2024
2. Préparation du comité de rivière du jeudi 23/05/2024
3. Délibérations :
  - Etude d'opportunité d'un SAGE
  - Demande de subvention dans le cadre de l'avenant n°1 au PEP GATB
  - Programme de gestion de la ripisylve et des berges du bassin versant d'Aiguebelette 2024 et 2025
  - Programme de gestion de la ripisylve 2024/2025 : Entretien des berges - Gestion des EEE - Année 3
  - Actions de communication et sensibilisation 2024
4. Présentation du conseil syndical du 12/06/2024 :
  - Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 20/03/2024
  - Présentation du rapport d'activité 2023
  - Délibérations :
    - Suppression de poste chargé poste communication à mi-temps
    - Avenant convention d'application et de financement CCLA 2023
    - Rapport d'activité
    - Chèques vacances COS 38
    - Création poste Chargé de mission eau et participation citoyenne
    - Servitude utilité publique MAPTAM la broue
    - Bilan évaluation contrat de bassin
    - Diagnostic bilan ripisylve et invasives
    - Amélioration des connaissances sur les ZH d'altitude
    - Demande de financement Axe I.8 et Axe I.9 (DDT 38 et Dpt 38) :
    - Elaboration d'ACB/AMC
    - Elaboration du dossier PAPI
    - Divers : prochaines dates
5. Divers : étude stratégique foncière, étude stratégie de communication, rapport d'activité 2023, espace scénographique, prochaines dates

### 6 mars 2024

1. Approbation du Procès-Verbal du bureau syndical du 24/01/2024 :
  - Délibération : Demande de subvention PEP fonds vert
2. Préparation du Conseil Syndical du mercredi 20 mars 2024 :
  - Budget 2024, compte administratif, compte de gestion, affectation de résultat
  - Délibérations :
    - Affectation de résultat
    - Compte de gestion et compte administratif
    - Budget primitif 2024
    - Participations EPCI
    - Convention mandat CDG 38 prévoyance
    - Convention utilisation machine à affranchir SIEGA
    - Tableau des effectifs
    - Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 38 - année 2024
    - Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 73 - territoire TRANSFERE - année 2024
    - Convention d'application relative aux travaux en ZH réalisés par le CEN 73 - territoire DELEGUE - année 2024 (à valider avec la CCLA)
    - Convention d'application et de financement avec la CCLA - missions ZH 2024
    - Acquisitions foncières sur les sites de Saint Julien de Ratz et du Grand Marais
    - Délibération demande de financement animations scolaires 2024/2025
3. Espace scénographique
4. Communication : concours photos, impression cartes sensibles
5. Préparation comité de rivière
6. Point technique :
  - Etude stratégique de la ressource en eau
  - Programme de gestion de la végétation de berges
7. Distinction potentielle de tout ou partie du Guiers Vif amont en tant que « rivière en bon état »
8. Divers : nouveau bâtiment, prochaines dates

### 13 novembre 2024

1. Approbation du Procès-Verbal du bureau syndical du 15/05/2024
2. Présentation du conseil syndical du 27/11/2024 :
  - Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 17/06/2024
  - Présentation de l'avancement des études bilans du contrat de bassin 2022-2024
  - Présentation de l'avancement du Programmes des Etudes Préalables au PAPI
  - Présentation du projet de mise en place d'un système d'astreintes
  - Délibérations :
    - Remisage véhicules
    - Avenant convention coopération Cen Isère
    - Création poste animateur contrat eau et climat Agence Eau Rhône Méditerranée Corse
    - Prévoyance : adhésion à la convention de participation proposée par le CDG38
    - Convention PNRC rivière sauvage
    - Convention agent de prévention et sécurité
    - Avenant N° 5 de la convention mises à disposition du Département Isère
    - Système Endiguement Grenat
3. Divers : arrivée d'un nouvel agent, remplacement congé maternité chargée mission ressource en eau, résultat concours photos 2024, prochaines dates

# Le SIAGA en 2024

## Les réunions techniques

11 janvier

**COPIL**

Espèces exotiques envahissantes

5 mars

**COPIL**

Bâtiment

28 mars

**Réunion interne**

Stratégie de communication

3 avril

**COTECH**

Étude stratégique de la ressource en eau et des besoins dans le contexte de changement climatique

15 avril

**Commission**

Communication

13 mai

**COTECH**

Confluence Guiers-Rhône

23 mai

**COMITÉ DE RIVIÈRE**

14 mai

**Réunion**

12<sup>ème</sup> programme AERMC

11 juin

**COPIL**

Espèces exotiques envahissantes

20 juin

**COTECH**

Étude stratégique de la ressource en eau et des besoins dans le contexte de changement climatique

9 septembre

**COPIL**

Prévention des inondations

11 octobre

**Journée d'échange**

Appel à projet Eau et participation citoyenne

25 novembre

**COPIL**

Confluence Guiers-Rhône

3 décembre

**COTECH**

Étude stratégique de la ressource en eau et des besoins dans le contexte de changement climatique

10 et 11 décembre

**Ateliers**

Bilan du contrat de bassin

-  Ressource en eau et qualité
-  Milieux aquatiques et biodiversité
-  Inondations et culture du risque
-  Communication et sensibilisation
-  Divers et vie du syndicat

# Le SIAGA en 2024

## Les marchés

Numérotation des marchés	Libellés	Mode de passation	Entreprise retenue	Montant HT
2024-01 SUIVI HAUTEUR EAU	Mise en place de stations de mesure et d'enregistrement de la hauteur d'eau sur les cours d'eau principaux du bassin versant du Guiers	Procédure adaptée Ouverte	OTT hydromet	52 124,00 €
2024-02 BILAN ET MISE A JOUR PPGR RIPISYLVE	Etude diagnostic/bilan de l'état de la ripisylve et mise à jour du Plan Pluriannuel de Gestion et de Restauration de la Ripisylve	Procédure adaptée Ouverte	SCE	99 490,00 €





# LA MAISON DE L'EAU DES PAYS DU GUIERS

## De nouveaux bâtiments pour 2026

Le **SIEGA** et le **SIAGA**, deux syndicats engagés dans la gestion de l'eau, construisent la **Maison de l'Eau des Pays du Guiers** à Pont-de-Beauvoisin (38).

Ce nouveau bâtiment, devenu nécessaire en raison des locaux actuels vétustes et trop petits, **regroupera les sièges sociaux des syndicats et des espaces mutualisés**. Le projet met un point d'honneur à la **qualité environnementale**, visant un bâtiment **exemplaire** respectueux de l'environnement grâce à une **conception bioclimatique**, l'**utilisation d'énergies renouvelables**, des **matériaux biosourcés** et une **gestion optimisée des eaux de pluie**.

En 2024, le **permis de construire a été obtenu** en mars et la **consultation des entreprises a été lancée** en mai, marquant une **étape clé** vers la réalisation de cette Maison de l'Eau, un **investissement pour l'avenir du territoire**.



**Syndicat Interdépartemental d'Aménagement  
du Guiers et ses Affluents**

27, Avenue Gabriel Pravaz  
38480 Pont-de-Beauvoisin

[contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

04.76.37.26.26

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)